

## Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration

Le 10 décembre 2025 – 13 h 00 à 16 h 00

Le 11 décembre 2025 – 9 h 00 à 12 h 00

**Salle de conseil d'administration du bureau principal / Plateforme MS Teams**

**Participants :** Mel Norton (président du conseil), Brooke DeLong (vice-présidente du conseil), Jason Green, Mike MacMullin, Jim Stanley, Gaëtan Guérette, Denny Vautour, Adam Donnelly et Tim Petersen (président et chef de la direction).

**Excusée :** Chantal Lafleur.

**Membres du personnel présents:** Lee Bell-Smith (avocat général et secrétaire général), Carolyn MacDonald (vice-présidente à la Stratégie et aux finances), Laragh Dooley (vice-présidente aux Gens et à la culture), Lisa Walker (dirigeante principale de l'information), Carol Veysey (directrice, Politiques et représentation aux audiences), Matthew Hachey (conseiller juridique), Courtney Shannon (secrétaire générale associée), Jarrod Yeo (partenaire d'affaires en communication) et Norma Doucette (Soutien administratif – Communications et secrétaire du Comité consultatif des travailleurs blessés).

**Invités :** Kelli Simmonds (Tribunal d'appel des accidents au travail), Paula Garant (Comité consultatif des travailleurs blessés), Kirk Westfield (Comité consultatif des travailleurs blessés) et André Jobin (Comité consultatif des travailleurs blessés).

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Le conseil d'administration examine l'ordre du jour de la réunion des 10 et 11 décembre 2025, tel qu'il figure dans les documents de la réunion. Le président du conseil demande si les membres avaient des préoccupations concernant l'ordre du jour proposé. Aucune préoccupation n'est signalée.

**Sur motion dûment présentée et appuyée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil approuve l'ordre du jour de la réunion des 10 et 11 décembre 2025 tel qu'il a été présenté.*

### 2. Moment de sécurité

Un membre indique que l'entreprise chez laquelle il travaille a adopté le concept de réunions sur les lieux et qu'il a participé à ce genre de réunions.

### 3. Déclaration de conflit d'intérêts

Le président du conseil demande si des membres avaient des conflits d'intérêts à déclarer découlant de l'ordre du jour et des documents de la réunion.

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

### 4. Adoption du procès-verbal de la réunion des 24 et 25 septembre 2025

Le conseil examine le procès-verbal de la réunion des 24 et 25 septembre 2025, tel qu'il figure dans les documents de la réunion. Le président du conseil demande si des membres ont remarqué des erreurs ou des omissions. Il n'y en a pas.

**Sur motion dûment présentée et appuyée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil approuve le procès-verbal de la réunion des 24 et 25 septembre 2025 tel qu'il a été présenté.*

## 5. Résolutions en bloc

### a. Plan de travail de 2025

Le conseil passe en revue les progrès réalisés par rapport à son plan de travail de 2025, tels qu'ils figurent dans les documents de la réunion.

**Sur motion dûment présentée et appuyée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil reçoive le plan de travail de 2025 à titre de renseignement.*

### b. Plan de travail de 2026

Le conseil examine son plan de travail proposé pour 2026, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

**Sur motion dûment présentée et appuyée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil approuve le plan de travail de 2026 tel qu'il a été présenté.*

### c. Calendrier des réunions du conseil d'administration et des comités pour 2026

Le conseil examine le calendrier proposé des réunions du conseil et des comités pour 2026, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

**Sur motion dûment présentée et appuyée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil approuve le calendrier des réunions du conseil et des comités pour 2026 tel qu'il a été présenté.*

### d. Mise à jour de la lettre de mandat

Le conseil examine la mise à jour de la lettre de mandat, telle qu'elle figure dans les documents de la réunion.

**Sur motion dûment présentée et appuyée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil reçoive la mise à jour de la lettre de mandat à titre de renseignement.*

## 6. Mise à jour du Comité d'examen des accidents mortels

### a. Rapport du président du Comité – 18 novembre 2025

Le président du Comité fournit un aperçu de la réunion tenue le 18 novembre, tel qu'il figure dans les documents de la réunion. Il indique que tous les accidents mortels examinés, comme toujours, auraient pu être évités.

**Sur motion dûment présentée et appuyée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil reçoive le rapport du président du Comité d'examen des accidents mortels de la réunion du 18 novembre à titre de renseignement.*

### b. Attributions

Le président du Comité donne un aperçu de l'examen annuel des attributions du Comité, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

**Sur motion dûment présentée et appuyée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil approuve les attributions du Comité d'examen des accidents mortels telles qu'elles ont été présentées.*

## 7. Mise à jour du Comité de vérification

### a. Rapport du président du Comité – 26 novembre 2025

Le président du Comité donne un aperçu de la réunion tenue le 26 novembre, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

**Sur motion dûment présentée et appuyée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil reçoive le rapport du président du Comité de vérification de la réunion du*

26 novembre à titre de renseignement.

**b. Attributions**

Le président du Comité donne un aperçu de l'examen annuel des attributions du Comité, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

**Sur motion dûment présentée et appuyée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil approuve les attributions du Comité de vérification telles qu'elles ont été présentées.*

**c. Charte de la vérification interne de 2026**

Le président du Comité présente un aperçu de la charte de vérification interne de 2026 recommandée, telle qu'elle figure dans les documents de la réunion.

**Sur motion dûment présentée et appuyée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil approuve la charte de la vérification interne de 2026 du Comité de vérification.*

**d. Directeur de la Vérification interne**

Le président du Comité souhaite la bienvenue au directeur de la Vérification interne et informe le conseil que le directeur assistera occasionnellement à la réunion du conseil pendant la mise à jour du président du conseil afin d'offrir une occasion au conseil et à l'équipe de Vérification interne de communiquer. M. Wang présente un aperçu des plans de vérification interne pour 2026.

Un membre souligne la relation positive entre la direction et l'équipe de Vérification interne et fait remarquer que cela fait un certain temps qu'il n'y a pas eu de relation de travail positive.

**8. Mise à jour du Comité des finances et des placements**

**a. Rapport du président du Comité – 27 novembre 2025**

Le président du Comité fournit un aperçu de la réunion tenue le 27 novembre, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

Le conseil discute de la décision prise à cette réunion concernant un conseiller externe pour le comité. Un membre du Comité fait part de son inquiétude quant à l'expérience antérieure du Comité avec un conseiller externe.

Le président et chef de la direction a fait des commentaires sur la dernière expérience du Comité, mais fait aussi remarquer qu'il y a eu une expérience positive avec des conseillers par le passé. M. Petersen indique que la direction effectuera une évaluation plus complète des entreprises et demandera des propositions.

**Sur motion dûment présentée et appuyée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil reçoive le rapport du président du Comité des finances et des placements de la réunion du 27 novembre à titre de renseignement.*

**b. Attributions**

Le président du Comité donne un aperçu de l'examen annuel des attributions du Comité, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

**Sur motion dûment présentée et appuyée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil approuve les attributions du Comité des finances et des placements telles qu'elles ont été présentées.*

## 9. Politiques

### a. Salaire pour l'ensemble des activités économiques au Nouveau-Brunswick

La directrice, Politique et représentation aux audiences fournit un aperçu des modifications proposées au salaire pour l'ensemble des activités économiques au Nouveau-Brunswick, tel qu'il figure dans les documents de la réunion. Le président du conseil demande si les membres avaient des préoccupations concernant les modifications proposées. Aucune préoccupation n'est signalée.

**Sur motion dûment présentée et appuyée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil reçoit les modifications au salaire pour l'ensemble des activités économiques au Nouveau-Brunswick à titre de renseignement.*

### b. Politique 21-402 – Modifications apportées au véhicule

La directrice, Politique et représentation aux audiences fournit un aperçu des modifications proposées à la Politique 21-402 – Modifications apportées au véhicule, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

Un membre demande si le plafond maximal de 20 % demeure raisonnable et si la limite absolue de 5 000 \$ devrait être revue. Les membres font remarquer qu'il serait très difficile pour quiconque sur le marché actuel d'acheter une fourgonnette pour 5 000 \$ ou moins. M<sup>me</sup> Veysey explique que cette limite a été introduite il y a 5 ans pour se conformer aux directives de l'Agence du revenu du Canada et que cette province est la seule à avoir un montant précis en dollars. Elle fait remarquer que Travail sécuritaire NB couvre le coût total d'une remise à neuf ou d'une modification d'une fourgonnette, mais que l'intention de la politique n'est pas de couvrir la totalité du coût du véhicule, mais de fournir une aide à l'achat.

Les membres et le président du conseil expriment leur soutien quant au réexamen de cette question, mettant l'accent sur une augmentation possible de la limite. M<sup>me</sup> Veysey en prend note et indique qu'elle apportera cette question à son équipe avant de la présenter à une prochaine réunion du conseil.

Un membre demande s'il y avait une certaine flexibilité quant au délai et si quelqu'un avait eu besoin d'aide dans les 10 ans. M<sup>me</sup> Veysey indique que chaque situation est examinée selon chaque cas. Le conseiller juridique fait remarquer que la législation aurait préséance sur la politique dans cette situation.

### c. Politique 21-106 – Avis d'accident et demande de prestations

La directrice, Politique et représentation aux audiences fournit un aperçu des modifications proposées à la Politique 21-106 – Avis d'accident et demande de prestations, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

**Sur motion dûment présentée et appuyée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil approuve la Politique 21-106 – Avis d'accident et demande de prestations, diffusion 7 et annule la Politique 21-106 – Avis d'accident, diffusion 6.*

### d. Politique 21-103 – Critères d'admissibilité – Blessures psychologiques traumatiques

La directrice, Politique et représentation aux audiences fournit un aperçu des modifications proposées à la Politique 21-103 – Critères d'admissibilité – Blessures psychologiques traumatiques, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

**Sur motion dûment présentée et appuyée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil approuve la Politique 21-103 – Critères d'admissibilité – Blessures*

*psychologiques traumatiques, diffusion 7 et annule la Politique 21-103 – Critères d’admissibilité – Blessures psychologiques traumatiques, diffusion 6.*

**e. Politique 21-112 – Perte d’audition professionnelle**

La directrice, Politique et représentation aux audiences fournit un aperçu des modifications proposées à la Politique 21-112 – Perte d’audition professionnelle, tel qu’il figure dans les documents de la réunion.

Un membre fait part de ses préoccupations quant au fait qu’il est devenu trop difficile d’obtenir des prestations pour une perte d’audition professionnelle. M<sup>me</sup> Veysey explique que les demandes sont maintenant évaluées en examinant l’audiogramme, en déterminant la date la plus ancienne possible de la blessure et en établissant si le niveau d’exposition au bruit était suffisant pour causer des dommages. Le membre demande si les cas pourraient être examinés de façon plus approfondie avant un refus et si des personnes pourraient être admissibles à des prestations d’invalidité à long terme. La vice-présidente à la Stratégie et aux finances précise que les prestations d’invalidité à long terme ne s’appliquent pas, mais qu’une allocation pour diminution physique permanente pourrait être disponible.

Un autre membre déclare que s’il existe des preuves claires contredisant la demande, elle sera refusée, mais si aucune preuve n’existe, la demande devrait être approuvée. On fait également remarquer que la plupart des milieux de travail bruyants exigent maintenant des examens auditifs de référence et fournissent des examens auditifs annuels à des fins d’évaluation. Le membre qui soulève cette préoccupation souligne qu’il existe des domaines d’incertitude qui devraient être examinés et abordés.

**Sur motion dûment présentée et appuyée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil approuve la Politique 21-112 – Perte d’audition professionnelle, diffusion 5 et annule la Politique 21-112 – Perte d’audition professionnelle, diffusion 4.*

**10. Examen de la Loi sur les accidents du travail et de la Loi sur l’indemnisation des pompiers**

Le président et chef de la direction fait des observations préliminaires sur l’examen de la *Loi sur les accidents du travail* et de la *Loi sur l’indemnisation des pompiers*. Il fait remarquer qu’il a récemment rencontré des représentants du ministère de l’Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et que le gouvernement a demandé au conseil d’envisager d’autres professions pour la couverture d’état de stress post-traumatique avant d’approuver la couverture des agents de correction. M. Petersen assure le conseil qu’il a informé le gouvernement que le conseil examine déjà d’autres professions, mais qu’il a présenté la demande des agents de correction afin de rendre le Nouveau-Brunswick conforme au reste du pays.

La directrice, Politique et représentation aux audiences fait une brève présentation sur les premières idées et plans de la direction pour le prochain examen de la *Loi sur les accidents du travail* et de la *Loi sur l’indemnisation des pompiers*, telle qu’elle figure dans les documents de la réunion.

Les membres posent des questions sur les dispositions de couverture liées à la limite d’âge de 65 ans. M<sup>me</sup> Veysey précise que les personnes atteignant 65 ans profitent d’une couverture supplémentaire de 2 ans, jusqu’à 67 ans. La vice-présidente à la Stratégie et aux finances ajoute que les personnes qui restent actives sur le marché du travail après 65 ans continuent d’être couvertes par la *Loi sur les accidents du travail* et la *Loi sur l’indemnisation des pompiers*.

Un membre demande si une analyse des coûts a été effectuée pour les modifications proposées. M<sup>me</sup> Veysey indique qu’aucune analyse des coûts n’a encore été réalisée.

Un autre membre demande si les articles portant sur l’état matrimonial correspondent à la législation sur le mariage. Le conseiller juridique indique que l’exigence est propre à Travail

sécuritaire NB et confirme que les personnes non mariées doivent cohabiter pendant 3 ans pour être admissibles. Il ajoute qu'il repassera la législation sur le mariage afin d'assurer l'harmonisation. Un membre propose également d'examiner les exigences de l'Agence du revenu du Canada, car elles peuvent différer.

#### **11. Rapport de reddition de comptes du président et chef de la direction**

Le président et chef de la direction présente un compte rendu de ses activités du troisième trimestre, tel qu'il figure dans les documents de la réunion. Le président du conseil demande si les membres ont des questions ou des préoccupations concernant le rapport de reddition de comptes. Aucune question ou préoccupation n'a été soulevée.

#### **Sur motion dûment présentée et appuyée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil reçoive le rapport de reddition de comptes du président et chef de la direction à titre de renseignement.*

#### **12. Résultats du sondage sur l'engagement des employés**

Le président et chef de la direction présente les résultats du dernier sondage sur l'engagement des employés, tels qu'ils figurent dans les documents de la réunion.

M. Petersen a le plaisir d'annoncer un taux de réponse global de 91 % et un pointage d'engagement de 76 %, toutes les divisions dépassant 72 %. Le conseil félicite le président et chef de la direction ainsi que son équipe de direction, soulignant le changement culturel évident au sein de Travail sécuritaire NB.

Un membre demande s'il y a des commentaires sur les secteurs qui ont obtenu de moins bons résultats. La vice-présidente aux Gens et à la culture confirme que le sondage comprend des questions ouvertes permettant aux employés d'exprimer leurs préoccupations et de faire des commentaires. Elle ajoute que chaque facteur du sondage contient une série de questions connexes qui peuvent être examinées et analysées plus en détail.

Un membre félicite le président et chef de la direction de son approche de mise en œuvre de la gestion organique, soulignant son engagement faire participer les employés de tous les niveaux et à rechercher ceux qui sont les plus proches du travail et comprennent le mieux ce qui se passe.

#### **Sur motion dûment présentée et appuyée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil reçoive les résultats du sondage sur l'engagement des employés à titre de renseignement.*

#### **13. Bon retour**

Le président du conseil souhaite bon retour aux participants et reprend la réunion du conseil.

#### **14. Mise à jour de la présidente du Tribunal d'appel des accidents au travail**

Le président du conseil souhaite la bienvenue à la présidente du Tribunal d'appel des accidents au travail, Kelli Simmonds. M<sup>e</sup> Simmonds fournit une mise à jour sur les efforts en cours au sein du Tribunal.

M<sup>e</sup> Simmonds a le plaisir d'annoncer qu'elle a été nommée de nouveau pour un autre mandat. Elle ajoute que la communication entre Travail sécuritaire NB et le Tribunal demeure positive et continue d'être bénéfique.

M<sup>e</sup> Simmonds indique que le gouvernement est actuellement en train de transférer ses renseignements et documents vers un système SharePoint. Elle assure le conseil qu'aucun dossier n'a été téléchargé et indique qu'elle ne soutient pas le passage du Tribunal à la plateforme SharePoint pour le moment. Elle souligne que Travail sécuritaire NB et le Tribunal

utilisent un système appelé Workbench pour partager de façon sécurisée les renseignements sur les dossiers et confirme qu'on continuera d'utiliser le système actuel.

Elle donne également une mise à jour sur le taux d'acceptation, qui a diminué pour s'établir à 28 %. Elle indique que les décisions ne sont pas toujours noires ou blanches.

Le conseil remercie M<sup>e</sup> Simmonds de sa présence et de sa mise à jour sur le travail en cours au Tribunal.

**Sur motion dûment présentée et appuyée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil reçoive la mise à jour de la présidente du Tribunal d'appel des accidents au travail à titre de renseignement.*

**15. Présentation des intervenants**

Des membres du Comité consultatif des travailleurs blessés et un partenaire d'affaires en communication, M. Yeo, font une présentation du travail accompli par le Comité.

Kirk Westfield donne une idée du manque de couverture de l'état de stress post-traumatique pour tous les premiers intervenants. Il fait remarquer que les statistiques montrent que les premiers intervenants sont plus susceptibles de mettre fin à leurs jours qu'à perdre la vie en service, et il souligne l'importance de s'assurer que ces personnes reçoivent le soutien nécessaire pour maintenir une vie saine tout en travaillant. Il met également en évidence les traumatismes importants vécus par les membres de la famille qui soutiennent un proche atteint de l'état de stress post-traumatique.

André Jobin discute des avantages de l'utilisation du cannabis à des fins médicales pour le rétablissement après des blessures subies au travail et propose que Travail sécuritaire NB envisage d'inclure le cannabis à des fins médicales dans sa couverture. Il ajoute que des politiques et des dispositions seraient nécessaires pour prévenir une utilisation abusive. Il souligne que beaucoup de personnes hésitent à commencer à prendre des médicaments à base de produits chimiques pour soulager la douleur et que le cannabidiol pourrait offrir une solution de rechange qui a moins de risque de dépendance et le potentiel de réduire la douleur.

Paula Garant s'entretient avec le conseil au sujet des défis de santé liés aux congés en raison d'une blessure. Elle fait remarquer que les personnes qui ne peuvent pas travailler sont souvent moins mobiles, peuvent subir une prise de poids importante et ne pas être capables d'exercer le niveau d'activité physique nécessaire pour gérer ce poids. Elle propose que des médicaments comme l'Ozempic devraient être pris en compte pour la couverture, tout en soulignant à nouveau la nécessité de mesures de protection pour prévenir une utilisation abusive.

Les membres indiquent être impressionnés face aux progrès du Comité et soulignent l'importance du Comité. Un membre demande que le conseil reçoive plus de mises à jour périodiques du Comité et demande si des mises à jour trimestrielles pourraient être fournies pour aider à résoudre les problèmes de façon continue. Les membres expriment leur appui à l'élargissement de la couverture de l'état de stress post-traumatique et rassurent le Comité en affirmant que cela demeure une priorité pour le conseil.

La vice-présidente du conseil remercie les membres du Comité d'avoir fait part de leur expérience et de leur ouverture. Elle souligne que la volonté de s'exprimer franchement aide à lutter contre la stigmatisation et encourage la discussion sur des sujets difficiles.

La vice-présidente aux Gens et à la culture prend un moment pour reconnaître le travail de M. Yeo, soulignant que son talent et ses efforts ont aidé le Comité à devenir ce qu'il est aujourd'hui.

Le président et chef de la direction fait part de sa reconnaissance pour les témoignages

personnels partagés et informe le Comité que plusieurs des sujets soulevés sont inclus dans le plan de travail de 2026 du conseil et seront examinés à mesure que Travail sécuritaire NB poursuivra l'examen de la législation.

M. Westfield ajoute qu'il est encourageant de voir le partenariat de Travail sécuritaire NB avec Wounded Warriors Canada et fait remarquer que cela a ravivé un sentiment d'espoir qui manquait depuis un certain temps.

Le conseil remercie les membres du Comité consultatif des travailleurs blessés d'avoir pris la parole devant le conseil, fait part de leur expérience personnelle et exprimé leurs préoccupations.

**Sur motion dûment présentée et appuyée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil reçoive la présentation des intervenants du Comité consultatif des travailleurs blessés à titre de renseignement.*

**16. Mise à jour du Comité de gouvernance, des gens et de la culture**

**a. Rapport du président du Comité – 19 novembre 2025**

Le président du Comité donne un aperçu de son rapport de la réunion du 19 novembre 2025, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

**Sur motion dûment présentée et appuyée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil reçoive le rapport du président du Comité de gouvernance, des gens et de la culture de la réunion du 19 novembre à titre de renseignement.*

**b. Attributions**

Le président du Comité donne un aperçu de l'examen annuel des modifications relatives aux attributions du Comité, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

**Sur motion dûment présentée et appuyée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil approuve les attributions du Comité de gouvernance, des gens et de la culture.*

**c. Perfectionnement professionnel 2026**

Le conseil a examiné le document sur le perfectionnement professionnel de 2026 décrivant les demandes faites par les membres du conseil pour l'année à venir, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

**Sur motion dûment présentée et appuyée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil reçoive la mise à jour du document sur le perfectionnement professionnel de 2026 à titre de renseignement.*

**17. Rapport sur la modernisation**

**a. Rapport d'étape du troisième trimestre**

La vice-présidente aux Gens et à la culture présente les efforts de modernisation du troisième trimestre, tels qu'ils figurent dans les documents de la réunion.

Le président et chef de la direction souligne que la direction s'engage à s'assurer que le personnel n'est pas débordé dans le cadre du parcours de modernisation. Il souligne que si les travaux exigent plus de temps, il est plus important que Travail sécuritaire NB maintienne une main-d'œuvre intacte et en santé plutôt que les employés subissent un épuisement professionnel et aient besoin d'un long congé.

Les membres soulignent les problèmes liés au site Web externe, indiquant qu'il ressemble à un labyrinthe et rend difficile l'accès aux renseignements de base. Un membre demande également comment fonctionne le système téléphonique. M<sup>me</sup> Dooley

reconnait que le système téléphonique ne fonctionne pas bien. Elle indique qu'elle a récemment terminé un exercice pour tester le système et qu'elle a ressenti une grande frustration en essayant de joindre la personne appropriée. Elle indique que son équipe travaille activement à la mise à jour du site Web et d'un système téléphonique plus efficace.

Un membre demande des mises à jour sur le budget de modernisation et s'il existe un risque de dépasser le budget. M<sup>me</sup> Dooley indique que la prévision actuelle place les dépenses proches du maximum du budget approuvé, mais elle ne s'attend pas à ce que les coûts le dépassent. Le président et chef de la direction informe le conseil que des devis sont attendus sous peu et demande au conseil d'accorder à la direction jusqu'au deuxième trimestre de 2026 pour mieux comprendre les coûts du système.

**Sur motion dûment présentée et appuyée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil reçoive le rapport d'étape du troisième trimestre à titre de renseignement.*

**b. Mise à jour des systèmes fondamentaux**

La dirigeante principale de l'information fournit une mise à jour sur la mise en œuvre des systèmes fondamentaux, telle qu'elle figure dans les documents de la réunion.

Les membres demandent si une démonstration pourrait être présentée au conseil afin de permettre une compréhension visuelle. M<sup>me</sup> Walker confirme que les employés peuvent préparer une démonstration et la présenter aux membres.

**Sur motion dûment présentée et appuyée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil reçoive la mise à jour des systèmes fondamentaux à titre de renseignement.*

**c. Mise à jour sur la santé et la sécurité psychologiques**

Le vice-président à la Prévention présente les efforts en cours au sein de Travail sécuritaire NB concernant l'initiative de santé et de sécurité psychologiques, tels qu'ils figurent dans les documents de la réunion.

Les membres félicitent M. Blais et son équipe, et fait remarquer qu'ils sont impressionnés par le travail accompli jusqu'à présent.

**Sur motion dûment présentée et appuyée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil reçoive la mise à jour sur la santé et la sécurité psychologiques à titre de renseignement.*

**18. Affaires nouvelles**

Il n'y a pas d'affaires nouvelles.

**19. Séance à huis clos**

Il n'y a pas eu de séance à huis clos.

**Motion d'ajournement (adoptée) le 11 décembre 2025, à 11 h 43.**